

**AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE**  
**Rapport de Commissariat Aux Comptes Exercice 2018**

**ORIGINAL**

ASSOCIATION  
AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE  
70 Rue Didouche Mourad Alger

**RAPPORT GENERAL DE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES  
EXERCICE 2018**



*Niboucha Ahmed*

[ Ahmed Niboucha ]  
Commissaire Aux Comptes  
Expert judiciaire  
48 Bd Saïd Hamdine  
[ Hydra 16035 - ALGER ]

Dossier N° 005/2019

28 FEV. 2019

Ahmed NIBOUCHA Commissaire Aux Comptes

# AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE

## Rapport de *Commissariat Aux Comptes* Exercice 2018

---

### SOMMAIRE

- Rapport général de commissariat aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Annexe 1 ( Détail des subventions reçues) .
- Annexe 2 ( Détail des produits hors subventions) .
- Journal auxiliaire de la banque BEA (RB+ HB).
- Journal auxiliaire de la banque BEA livres sterling (RB+ HB).
- Journal auxiliaire de la caisse dinars + PV caisse dinars
- Journal auxiliaire de la caisse devise euro.
- Journal auxiliaire de la caisse devise dollars.
- Journal auxiliaire de la caisse devise livres sterling .
- Journal auxiliaire du compte CCP+ RB+ HB. .
- Balance générale des comptes au 31/12/2018.
- Grand livre des comptes au 31/12/2018.
- Inventaire physique valorisé des immobilisations au 31/12/2018.
- Etat des dépenses d'exploitation exercice 2018.
- Etat des charges CNAS + IRG accompagné des pièces justificatives (4ème Trimestre 2017 et 4ème trimestre 2018).

**NB:** RB = Rapprochement bancaire.  
HB = Historique bancaire.

Ahmed NIBOUCHA Commissaire Aux Comptes

**AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE**  
**Rapport de *Commissariat* Aux Comptes**  
**Exercice 2018**

---

**RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX**  
**COMPTES EXERCICE 2018**  
**ASSOCIATION AMNESTY INTERNATIONAL**  
**ALGERIE**

---

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné l'état des utilisations des subventions octroyées à l'association AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE pour l'exercice s'étalant du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Notre examen a été effectué suivant les normes de la profession et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et le décret exécutif n° 01-351 du 10 nombre 2001 portant application des dispositions de l'article 101 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions accordées aux associations et organisations **adaptées aux spécificités de votre association.**

Il a consisté à vérifier l'utilisation des subventions octroyées à l'association en numéraires et éventuellement en nature en mettant en œuvre des contrôles sur pièces, par preuve, un examen analytique, des entretiens avec l'organe de direction et les informations détenues des tiers.

*Ahmed NIBOUCHA Commissaire Aux Comptes*

Le détail des subventions (trois au total) reçues par l'association AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE de la part du Secrétariat International pour un montant total en numéraires de DA 18 839 138. 00 (Dix huit millions huit cent trente neuf mille cent trente huit dinars) ainsi que les utilisations qui en ont été faites est joint en annexe au présent rapport.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'infraction aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ni d'élément remettant en cause la conformité des dépenses avec les objectifs auxquels les dites subventions ont été effectuées à la fin de cet exercice.

Il y a cependant lieu de noter que l'exercice 2018 a été marqué par les faits suivants et ce comparativement à l'exercice précédent (2017).

- La baisse drastique des subventions allouées par le Secrétariat International ( - 8 168 140. 00 DA) soit :

DA 27 007 278. 00 - DA 18 839 138. 00.

- Le patrimoine (selon l'inventaire physique valorisé arrêté au 31/12/2018) a enregistré une diminution de l'ordre de DA 47 310. 00. Cette dernière se justifie par la suppression de la rubrique "équipements sociaux" DA 112 165. 00 considérés en tant qu'éléments consommables" et l'acquisition nouvelle d'une imprimante CANON en date du 24 Janvier 2018 DA 64 855. 00 soit DA 112 165. 00 - DA 64 855. 00 = DA 47 310. 00 .

- Les dépenses d'exploitation ont, par rapport à 2017, diminué de DA 1 737 205. 02 (DA 20 957 400. 72 - DA 19 220 195. 70 ).
- Le poste " traitements et salaires" a également enregistré une baisse de DA 229 929. 95 (DA 6 230 050. 00 - DA 6 000 120. 05 ).
- Par contre la rubrique " Déplacements" a connu une augmentation de l'ordre de DA 641 419. 48 ( DA 5 058 487. 07 en 2018 et 4 417 067. 59 en 2017).
- Enfin il faut signaler que les deux réserves (non suspensives) émises lors de l'élaboration du rapport relatif à l'exercice 2017 ont bel et bien été levées. Ces dernières ont consisté en :

1- La suppression du poste d'immobilisations " équipements sociaux" DA 112 165. 00 et ce en application des dispositions législatives contenues dans l'article 5 alinéa 3 de l'ordonnance n° 09-01 du 22/07/2009 conformément à la loi de finances complémentaire (LFC) de l'année 2009 (Journal officiel n°48 du 26/07/2009) qui considère que les éléments de faible valeur dont le montant hors taxe n'excède pas 30 000 DA peuvent être constatées comme déductibles (copie joint).

2- En ce qui concerne le poste relatif aux logiciels acquis par l'association, il a été, lors de mon précédent rapport, relevé une différence de solde entre celui figurant sur l'inventaire et enregistré comptablement (cabinet) DA 20 000. 00 soit ( DA 674 130. 00 - DA 654 130. 00). Une écriture de

régularisation ayant été passée au cours de l'exercice 2018 a permis de mettre en conformité les deux soldes supprimant de facto l'écart en question.

Aussi, constatant ainsi l'assainissement de la situation patrimoniale et comptable de l'association, nous pouvons, compte tenu des diligences que nous avons accomplies selon les recommandations de la profession, certifier que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés sont réguliers et sincères, donnent une image fidèle du résultat des opérations et également affirmer la conformité des dépenses avec les objectifs auxquels les subventions ont été accordées et ce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

fait à Hydra le :

28 FEV. 2019



*Le Commissaire Aux Comptes*

*Ahmed NIBOUCHA*